



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau**

Affaire suivie par : Francis FISCHER   
Tél : 03 87 23 70 84  
Télécopie : 03 87 24 31 72  
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr  
Réf. : FF/MO Code : ASPE-L9

**Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération de  
Sarreguemines Confluences  
99 rue Maréchal Foch  
B.P. 80805  
57208 SARREGUEMINES Cedex**

**Objet : Dossier d'autorisation concernant l'épandage des  
boues de la station d'épuration de WILLERWALD  
Courrier de notification d'arrêté**

Metz, le **10 DEC. 2013**

**P. J. : Arrêté n° 2013-DDT/SABE/EAU-N° 56**

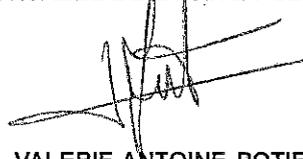
Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie de l'arrêté n° 2013-DDT/SABE/EAU – N° 56, en date du 26 novembre 2013, autorisant, au titre du code de l'environnement, l'épandage des boues issues de la station d'épuration située à WILLERWALD sur des sols où la teneur en nickel est supérieure à 50 mg/kg de MS de sol sur le territoire des communes de GRUNDEVILLER et WOUSTVILLER.

Cet arrêté doit être mis à la disposition de tout intéressé souhaitant le consulter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU**



**VALERIE ANTOINE-POTIER**